





## Services périscolaires - Enfant en résidence alternée

Dans le cas d'une résidence alternée, il est possible :

- **Pour la cantine** : de mettre en place un calendrier de réservation des repas permettant à chaque parent d'effectuer ses réservations de repas et de recevoir une facture individualisée, selon le QF de chaque parent.
- **Pour APM** : de mettre en place une facturation partagée : une facture sera alors envoyée à chacun des deux responsables légaux de l'enfant. Celle-ci comprend l'ensemble du forfait APM et se partage selon le pourcentage défini par les représentants légaux de l'enfant. La facturation sera calculée sur la base du quotient familial fourni par chaque parent.

Pour ce faire, merci de joindre obligatoirement l'attestation prévue à cet effet, signée par les deux parents.

## Redevable des factures (un seul choix possible pour la famille)

- Parent ou représentant-e 1       Autre (préciser le nom/prénom, l'adresse fournir un justificatif d'adresse de moins de 3 mois) :
- Parent ou représentant-e 2      .....

Date de naissance du redevable des factures (obligatoire) :  /  /

**En cas d'impayés** : - la ville de Strasbourg diffèrera ou suspendra l'admission à tous les services périscolaires.  
- le Trésor Public engagera des poursuites à l'encontre du destinataire des factures.

## Déclarations / Autorisations

### Accès aux fichiers

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées aux services et élus concernés de la ville de Strasbourg, de la recette des finances et de la CAF. Elles sont recueillies dans le but de procéder à l'inscription aux services périscolaires de votre enfant ainsi que de transmettre des informations liées à la vie de l'enfant à l'école. Ce traitement repose sur des obligations légales. Afin de rendre le service attendu, tous les champs sont obligatoires, sauf ceux en italique.

Vos données seront conservées dans notre base active pendant une durée de 6 ans, à compter de la dernière inscription de votre enfant.

Dans ce contexte et conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par courrier à Délégation à la Protection des Données (DPD), Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1 parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex ou par courriel à dpo@strasbourg.eu

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

### Quotient familial / Tarification

**Pour 2023/2024** : fournir obligatoirement une « attestation de paiement » de la CAF (et non une « attestation de quotient familial ») ou une attestation de quotient calculé par la ville de Strasbourg, datant de moins de 3 mois. A défaut, votre dossier vous sera retourné, sauf si vous cochez la case suivante.

- Je ne souhaite pas transmettre mon quotient familial et le tarif maximal me sera donc appliqué.
- J'autorise la ville de Strasbourg à récupérer mon quotient familial auprès de la CAF en février et septembre de chaque année scolaire.
- Je n'autorise pas la ville de Strasbourg à récupérer mon quotient familial auprès de la CAF.

*L'absence de choix vaudra refus de votre part.*

### Assurance

Je soussigné-e, certifie avoir souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile pour mon enfant dans le cadre des activités péri et extra scolaires.

## Engagements

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués. Je m'engage à compter de ce jour, et ce jusqu'au dernier jour de l'année scolaire, à signaler obligatoirement par écrit au Service des Inscriptions et de la Scolarité (SIS) de la ville de Strasbourg toute annulation (inscription cantine, APM, ALM), changement d'inscription et de situation de mon enfant (déménagement, inscription dans une école privée ou une école publique d'une autre commune...) par mail, à l'adresse suivante : [inscriptionscolarite@strasbourg.eu](mailto:inscriptionscolarite@strasbourg.eu)

En cas de non signalement de ces changements, je m'engage à payer l'ensemble des factures pour la période considérée, et ce jusqu'à la prise en compte par le SIS de ma demande écrite de radiation à ces prestations.

*Tout usage délibéré de faux est puni par la loi et passible de peines prévues par le code pénal.*

Je déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement des services municipaux et du règlement intérieur en vigueur, consultables sur : [www.strasbourg.eu/scolaire-periscolaire](http://www.strasbourg.eu/scolaire-periscolaire).

Je certifie sur l'honneur être à jour de mes règlements.

Strasbourg, le  /  /

Parent ou représentant-e 1	Parent ou représentant-e 2	Redevable des factures (obligatoire)
Signature	Signature	Signature

### Dossier à saisir en ligne sur [www.strasbourg.eu/inscription-enfant](http://www.strasbourg.eu/inscription-enfant)

Pour plus d'informations : [www.strasbourg.eu/scolaire-periscolaire](http://www.strasbourg.eu/scolaire-periscolaire)

- ou à envoyer sous enveloppe à :

**Ville et Eurométropole de Strasbourg**  
 Direction de l'enfance et de l'éducation / SIS  
 1 Parc de l'Etoile  
 67076 Strasbourg Cedex

- ou à déposer au centre administratif ou en mairie de quartier